

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 83^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 21 OCTOBRE 2021, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

APPROUVÉ LE 2 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA 83^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 21 OCTOBRE 2021, PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

PRÉSENTS

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy		Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

ABSENT

Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
----------------	--------------------------------	------------------

INVITÉ

Houde, Normand		Représentant du député d'Ungava
----------------	--	---------------------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda		Adjointe de direction
Cloutier, Annie		Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie		Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h 05.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-10-21-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Rapport annuel 2020-2021

4. Étude de besoins et de faisabilité en matière de mobilité des personnes
5. Divers
6. Questions du public
7. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT ANNUEL 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Rapport annuel 2020-2021 est déposé aux membres pour adoption.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Réal Dubé.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-10-21-02

D'ADOPTER le Rapport annuel 2020-2021 (Rapport) comme présenté;

D'ACHEMINER le Rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation comme requis dans l'Entente relative au Fonds régions et ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ÉTUDE DE BESOINS ET DE FAISABILITÉ EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES PERSONNES

CONSIDÉRANT QUE les enjeux en matière de transport au sein de la population jamésienne sont nombreux;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences relatives à la non-mobilité des personnes sur le territoire sont un frein au développement des communautés;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif de trouver des solutions afin de prendre en compte les besoins des Jamésiens et déployer des moyens novateurs pour contrer les problématiques de transport collectif à la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James a demandé une soumission pour une étude de besoins et de faisabilité en matière de mobilité des personnes sur le territoire de la Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé pour ce type de mandat était de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son Règlement de gestion contractuelle, l'Administration régionale Baie-James peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise si la valeur se situe sous le seuil obligeant à l'appel d'offres public.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-10-21-03

D'OCTROYER un mandat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité en matière de mobilité des personnes à 9226-5867 Québec inc., également connue sous le nom de *Vecteur 5*, pour un total de 78 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les modalités prévues à l'offre de services;

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, tous les documents nécessaires à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIVERS

Aucun point ajouté.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2021-10-21-04

DE LEVER la séance à 8 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire